

SNEF S.A.

États financiers
consolidés annuels
31 décembre 2016



RAPPORT FINANCIER 2016



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2016

€000		31 déc. 2016	31 déc. 2015
Chiffre d'affaires	Note 3	927 781	883 051
Achats consommés		(241 166)	(246 072)
Charges de personnel	Note 4	(338 792)	(331 585)
Charges externes		(302 046)	(256 104)
Impôts et taxes		(19 796)	(18 664)
Dotations nettes aux amortissements		(12 169)	(13 189)
Dotations nettes aux provisions		(12 457)	(10 751)
Autres produits (charges) opérationnels, nets	Note 5	10 002	1 064
Résultat des sociétés mises en équivalence		(116)	34
Résultat opérationnel		11 241	7 785
Produits financiers		1 631	922
Charges financières		(4 633)	(4 259)
Résultat financier net	Note 6	(3 001)	(3 337)
Impôts sur le résultat	Note 7	(1 453)	510
Résultat net		6 787	4 958
Résultat attribuable aux			
- actionnaires de la société mère		6 519	4 438
- participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires)		268	520
Résultat par action (en euros)		4,39	2,99
Résultat dilué par action (en euros)		4,53	3,00

ÉTAT DU RESULTAT GLOBAL

Exercice clos le 31 décembre 2016

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat net	6 787	4 958
Dont part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	268	520
Résultat net attribuable aux actionnaires de la société mère	6 519	4 438
Variation des écarts de conversion (IAS21)	3 289	(4 013)
Variation des justes valeurs des instruments dérivés de couverture (IAS 39)	(16)	295
Impôts différés	(331)	424
Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net	2 942	(3 294)
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies (IAS 19)	(1 788)	6 023
Impôts différés	615	(2 074)
Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net	(1 172)	3 949
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires de la société mère	1 770	655
Résultat Global attribuable aux actionnaires de la société mère	8 289	5 093

BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre 2016

€000		31 déc. 2016	31 déc. 2015
Goodwill	Note 11	34 083	31 345
Autres immobilisations incorporelles	Note 9	9 524	10 180
Immobilisations corporelles	Note 8	46 856	66 593
Participations mises en équivalence		-	144
Autres actifs financiers non courants	Note 12	3 008	2 646
Actifs d'impôts différés	Note 7	6 434	6 312
Total des Actifs non courants		99 904	117 220
Stocks	Note 13	5 314	5 261
Créances clients et autres créances	Note 14	416 473	417 084
Instruments financiers dérivés		-	122
Actifs d'impôt exigibles		1 666	3 223
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 15	83 870	65 961
Total des Actifs courants		507 323	491 651
TOTAL DE L'ACTIF		607 227	608 872
Capital social		10 000	10 000
Réserves		87 082	95 890
Gains (pertes) sur des couvertures de flux de trésorerie		(374)	(359)
Ecart de conversion cumulés		(14 753)	(18 206)
Résultat net		6 787	4 958
Total des Capitaux Propres	Note 16	88 741	92 284
Dont part du Groupe		87 966	91 040
Dont participations ne donnant pas le contrôle - intérêts minoritaires		775	1 243
Dettes financières non courantes	Note 17	39 863	50 224
Autres dettes non courantes	Note 19	3 221	1 453
Avantages au personnel	Note 18	26 638	24 303
Passifs d'impôts différés	Note 7	7 074	9 532
Total des Passifs non courants		76 795	85 512
Dettes financières courantes	Note 17	30 612	34 498
Concours bancaires	Note 15 et 17	3 102	7 793
Dettes fournisseurs et autres dettes	Note 19	380 895	369 231
Provisions courantes	Note 18	26 127	18 662
Instruments financiers dérivés	Note 23	373	479
Passifs d'impôt exigibles		583	412
Total des Passifs courants		441 692	431 076
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		607 227	608 872

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2016

€000 à l'exception du nombre d'actions	Nombre d'actions net des actions d'autocontrôle	Capital	Réserves consolidées	Gains (pertes) sur couv. de flux de trésorerie	Résultat net	Écarts de conversion	Capitaux propres du Groupe
Capitaux propres au 31 décembre 2014 et participations ne donnant pas le contrôle	1 495 205	134 568	(25 458)	(654)	(4 341)	(14 185)	89 932
Total au 31 décembre 2014			108		430		538
			(25 349)		(3 911)		90 470
Résultat net de l'exercice- part du Groupe			-	-	4 438	-	4 438
Autres éléments du résultat global			-	4 373	295	(4 013)	655
Résultat Global			-	4 373	295	(4 013)	5 093
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-	(4 341)	4 341	-	-
Dividendes versés			-	(2 994)	-	-	(2 994)
Opération de fusion - Changement de tête de Groupe		(124 659)	124 659	-	-	-	-
Augmentation de capital		91	(91)	-	-	-	-
Variation de la part Groupe résultant des actions propres			-	(672)	-	-	(672)
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) - IFRS 3			-	(319)	-	-	(319)
Divers			-	9	-	(9)	-
Capitaux propres au 31 décembre 2015 et participations ne donnant pas le contrôle	1 480 842	10 000	95 167	(359)	4 438	(18 206)	91 040
Total au 31 décembre 2015			724		520		1 243
			95 890		4 958		92 284
Résultat net de l'exercice- part du Groupe			-	-	6 519	-	6 519
Autres éléments du résultat global			-	(1 503)	(16)	3 290	1 770
Résultat Global			-	(1 503)	(16)	3 290	8 289
Affectation du résultat de l'exercice précédent			-	4 438	(4 438)	-	-
Dividendes versés			-	(2 923)	-	-	(2 923)
Variation de la part Groupe résultant des actions propres			-	(5 896)	-	-	(5 896)
Transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (intérêts minoritaires) - IFRS 3			-	(2 648)	-	-	(2 648)
Divers			-	(60)	-	163	103
Capitaux propres au 31 décembre 2016 et participations ne donnant pas le contrôle	1 438 116	10 000	86 575	(374)	6 519	(14 753)	87 966
Total au 31 décembre 2016		10 000	507		268		775
			87 082		6 787		88 741

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat net	6 787	4 958
Part des résultats des sociétés mises en équivalence	116	(34)
<i>Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie :</i>		
Dotation nette aux amortissements et provisions	18 708	16 614
Résultat des réalisations d'actifs	(10 251)	(773)
Impôts différés	(1 451)	(3 132)
Autres	107	(159)
Capacité d'autofinancement	14 015	17 473
Variation de stocks nets	(384)	433
Variation des créances d'exploitation nettes	(2 014)	(5 516)
Variation des dettes d'exploitation nettes	18 950	14 503
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :	16 553	9 420
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	30 567	26 894
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 639)	(2 288)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 018)	(6 580)
Produits de cession d'actifs	25 073	5 678
Acquisition d'actifs financiers	(607)	(268)
Produits de cession d'actifs financiers	1 104	363
Acquisition d'entités nette de la trésorerie acquise	(2 525)	(313)
	Note 10	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	14 389	(3 408)
Dividendes versés	(2 977)	(3 053)
Rachat d'actions propres	(5 801)	(454)
Encaissements provenant d'emprunts	22 000	26 000
Remboursements d'emprunts	(36 017)	(35 137)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	(22 794)	(12 644)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie nette	438	685
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie	22 162	10 842
Trésorerie nette en début de période	58 168	46 641
Trésorerie nette en fin de période	80 768	58 168
Valeurs mobilières de placement	-	-
Disponibilités	83 870	65 961
Concours bancaires	(3 102)	(7 793)
Trésorerie nette en fin de période	80 768	58 168
	Note 15	

1. Informations relatives à l'entreprise

SNEF est une société anonyme enregistrée en France au registre du commerce et des sociétés de Marseille, dont le siège social est situé 87 avenue des Aygaldes à Marseille.

SNEF (« Groupe SNEF ») est le premier Groupe français indépendant du secteur du Génie Electrique. Le Groupe intervient à toutes les étapes d'un projet, des études de faisabilité à la mise en service, notamment dans les métiers de l'électricité, des réseaux d'énergie et d'éclairage public, des télécommunications, des automatismes et du génie climatique.

2. Résumé des méthodes comptables significatives

Conformité aux normes comptables

Les états financiers consolidés de SNEF et de toutes ses filiales de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que les informations comparatives 2015 ont été préparés en appliquant les normes et les interprétations IFRS (International Financial Reporting Standards) adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 17 mars 2017 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Principes de préparation des états financiers

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur. La valeur comptable des actifs et passifs qui font l'objet de couvertures est ajustée pour tenir compte des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts. Les états financiers consolidés sont présentés en Euro et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche (€000) sauf indication contraire.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes concernent principalement les postes suivants :

- Chiffre d'affaires (avancement et marges des contrats en cours) ;
- Provision pour avantages au personnel ;
- Provisions courantes ;
- Reconnaissance d'actifs d'impôts différés ;
- Tests de pertes de valeur.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1er janvier 2016

Aucune nouvelle norme ne s'applique pour la première fois à compter du 1er janvier 2016. Seuls quelques amendements s'appliquent sans impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2016. Ils concernent principalement :

- Amendement à IAS 1 « Amélioration des informations à fournir en annexe » ;
- Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS ;
- Amendements à IFRS 11 « Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans des activités conjointes » ;
- Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies, cotisations des membres du personnel » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Éclaircissements sur les modes d'amortissements acceptables » ;
- Amendement à IAS 27 « Utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels » ;
- Amendements à IAS 28, IFRS 10 et IFRS 12 « Entités d'investissement : application de l'exemption de consolidation ».

Normes et interprétations adoptées par l'IASB non encore applicables au 31 décembre 2016

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2016 :

- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires obtenus de contrats conclus avec des clients » ;
- IFRS 9 « Instruments financiers » ;
- IFRS 16 « Contrats de location » ;
- Amendements à IAS 7 « Initiative concernant les informations à fournir » ;
- Amendements à IAS 12 « Comptabilisation d'impôts différés actifs au titre de pertes non réalisées » ;
- Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Ventes ou apports d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions » ;
- IFRIC 22 « Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée » ;
- Améliorations annuelles (2014-2016) des IFRS.

Le Groupe réalise actuellement une analyse sur les impacts et les conséquences pratiques de l'application de ces normes et interprétations.

Principes de consolidation

La norme IFRS 10 « États financiers consolidés » définit la notion de contrôle et les procédures de consolidation selon la méthode de l'intégration globale. Elle redéfinit la notion de contrôle d'une entité sur la base de trois critères :

- Le pouvoir sur l'entité, c'est-à-dire la capacité de diriger les activités qui ont le plus d'impacts sur sa rentabilité ;
- l'exposition aux rendements variables de l'entité, qui peuvent être positifs, sous forme de dividende ou de tout autre avantage économique, ou négatifs ;
- et le lien entre le pouvoir et ces rendements, soit la faculté d'exercer le pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements obtenus.

En pratique, les sociétés dont le Groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote en assemblée générale, au Conseil d'administration ou au sein de l'organe de direction équivalent, lui conférant le pouvoir de diriger leurs politiques opérationnelles et financières, sont généralement réputées contrôlées et consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Pour la détermination du contrôle, le Groupe réalise une analyse approfondie de la gouvernance établie et une analyse des droits détenus par les autres actionnaires. Lorsque nécessaire, une analyse des instruments détenus par le Groupe ou par des tiers (droits de vote potentiels, instruments dilutifs, instruments convertibles...) qui, en cas d'exercice, pourraient modifier le type d'influence exercée par chacune des parties, est également effectuée.

La norme IFRS 11 « Partenariats » définit la comptabilisation des entités sous contrôle conjoint.

Le contrôle conjoint est établi lorsque les décisions concernant les activités prépondérantes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux catégories (coentreprises et activités conjointes) selon la nature des droits et obligations détenus par chacune des parties. Cette classification est généralement établie par la forme légale du véhicule juridique employé pour porter le projet.

- une coentreprise (joint-venture) est un partenariat dans lequel les parties (coentrepreneurs) qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Les coentreprises sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.
- une activité conjointe (joint-operation) est un partenariat dans lequel les parties (coparticipants) ont des droits directs sur les actifs et des obligations directes au titre des passifs de l'entité. Chaque coparticipant comptabilise sa quote-part d'actifs, de passifs, de produits et de charges relative à ses intérêts dans l'activité conjointe.

La norme IAS 28 amendée définit la notion d'influence notable et décrit la méthode de la mise en équivalence applicable aux participations dans les entreprises associées et les coentreprises au sens d'IFRS 11. Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable. L'influence notable est présumée lorsque la participation du Groupe est supérieure ou égale à 20 %. Cela concerne la participation du Groupe dans la société SNEF Nigeria.

La norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les participations dans d'autres entités » définit les informations à mentionner dans les états financiers annuels au titre des participations dans des filiales, partenariats, entités associées ou entités structurées non consolidées.

Le périmètre de consolidation du Groupe n'inclut pas de filiales comprenant d'intérêts minoritaires matériels, ni de coentreprises ou entreprises associées individuellement significatives. Le Groupe ne détient pas non plus d'intérêt dans des entités structurées telles que définies par la norme IFRS 12.

Regroupement d'entreprises

En application d'IFRS 3 révisée, le coût d'acquisition correspond à la juste valeur des actifs remis, des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur et des passifs repris à la date de l'échange. Ce prix n'est pas majoré des frais directement imputables à l'acquisition, qui sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Tous les éléments identifiables d'actif acquis et d'éléments de passif pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du transfert du contrôle au profit du Groupe (date d'acquisition). Cette évaluation se réalise dans la devise de la société acquise. Le Goodwill représente la juste valeur de la contrepartie transférée, incluant la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise, augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans la société acquise, moins le montant net comptabilisé au titre des actifs et passifs repris. Conformément à IFRS 3 révisé, le Groupe se réserve la possibilité, pour chaque transaction de déterminer un Goodwill selon sa quote-part de détention ou incluant à leur juste valeur les participations ne donnant pas le contrôle.

Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Conformément à la norme IFRS 10, les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans impact sur le contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. La différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêts dans les entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres part du Groupe. La valeur consolidée des actifs et passifs identifiables de l'entité (y compris le goodwill) reste inchangée. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une transaction entre actionnaires, sans impact sur le résultat. Les frais d'honoraires et autres coûts liés aux acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires sans impact sur le contrôle, ainsi que les éventuels effets fiscaux associés sont enregistrés en capitaux propres.

Transactions éliminées

Tous les soldes et transactions intragroupes, y compris les résultats internes provenant de transactions intragroupes sont totalement éliminés. Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entité. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Monnaies étrangères

Transactions en monnaies étrangères

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la société et de la plupart de ses filiales est l'Euro (€). Les opérations en monnaie étrangère sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. A la date de clôture les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis au taux de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

États financiers des activités à l'Etranger

La monnaie fonctionnelle des filiales à l'Etranger est reprise en note 21. À la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de la société au taux de change en vigueur à la date de clôture et le compte de résultat est converti au taux de change moyen pondéré pour l'année, ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et classés en capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger doit être reclassé dans le compte de résultat.

Goodwill

Le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur.

À compter de la date de prise de contrôle, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou des regroupements d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Si le goodwill a été affecté à une unité génératrice de trésorerie et si une activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéterminée. Les amortissements sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique dotations nettes aux amortissements.

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement des logiciels amortis sur une durée d'utilité de 5 ans.

Les dépenses de la phase de développement d'un projet généré en interne sont comptabilisées en immobilisations incorporelles. Le Groupe inscrit à son actif les dépenses afférentes aux phases de développement en cours de son projet de création d'un nouveau système d'information et de gestion (ERP). Les modules indépendants sont mis en service au rythme des mises en production effective. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée à 7 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises séparément sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date de l'acquisition.

Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ce composant iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Certaines immobilisations corporelles qui ont été réévaluées à la juste valeur, avant la date d'adoption des normes IFRS par le Groupe, sont évaluées au coût présumé qui correspond au montant réévalué à la date de cette réévaluation.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif soit :

Constructions	- 30 ans
Agencements et installations	- 20 ans
Autres immobilisations corporelles	- entre 6 et 10 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif. Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Perte de valeur des actifs non courants

Goodwill

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) correspondent aux entités juridiques ou aux regroupements d'entités qui génèrent des flux de trésorerie de manière indépendante.

Les goodwill acquis lors des regroupements d'entreprises sont ainsi alloués respectivement à chaque unité génératrice de trésorerie ou regroupement d'unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de dépréciation effectués à la fin de chaque exercice.

La dépréciation est déterminée en évaluant la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du regroupement d'unités génératrices de trésorerie à laquelle le goodwill a été affecté. Lorsque le montant recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est inférieur à sa valeur comptable, la différence constatée ou perte de valeur est alors comptabilisée comme une dépréciation au bilan avec pour contrepartie une charge dans le compte de résultat. Les tests de pertes de valeur du goodwill sont effectués une fois par an ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur. Les pertes de valeur éventuelles constatées sur le goodwill sont irréversibles.

Actifs non financiers amortissables

Les valeurs comptables des actifs non financiers amortissables sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs ou unités génératrices de trésorerie sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

La valeur recouvrable des actifs non financiers amortissables et des UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif. Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie d'autres actifs, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient. Les pertes de valeur sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne dotations nettes aux provisions.

Actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés comptabilisés de façon séparée, entrent aussi dans cette catégorie, à l'exception des dérivés de couverture dûment désignés et efficaces ainsi que des contrats de garantie financière. Les gains et pertes sur actifs détenus à des fins de transaction, sont immédiatement reconnus en résultat.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés, assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe, sont classés en qualité de placements détenus jusqu'à leur échéance, dès lors que le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat quand ces investissements sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Le Groupe ne dispose pas de tels instruments.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des créances clients et autres débiteurs. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

Une estimation du montant des prêts et créances douteux est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres, sur une ligne distincte ("Gains et pertes nets latents ou différés"). Lorsqu'un actif financier disponible à la vente est décomptabilisé ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en autres éléments du résultat global.

Juste valeur

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation. Ce calcul inclut l'intégralité des commissions et coûts de transaction, qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que de toute autre prime positive ou négative.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers doit être déprécié.

Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur sur des actifs comptabilisés au coût amorti, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (hors pertes de crédit futures qui n'ont pas été encourues), actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine (c'est-à-dire au taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale) La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la perte doit être comptabilisé en résultat.

Si le montant de la dépréciation diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée doit être reprise pour autant que la valeur comptable de l'actif ne devienne pas supérieure au coût amorti à la

date de reprise de la dépréciation. Toute reprise ultérieure de dépréciation est enregistrée en résultat.

S'agissant des créances clients, une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. La valeur comptable de la créance client est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Actifs financiers disponibles à la vente

Si un actif disponible à la vente est déprécié, un montant calculé comme étant la différence entre, d'une part, son coût d'acquisition (net de tout remboursement de principal et de tout amortissement), et d'autre part sa juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur préalablement enregistrée en résultat, est transféré en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de capitaux propres ne peuvent donner lieu à une reprise comptabilisée en résultat. Les dépréciations relatives à des instruments de dettes sont reprises en résultat si l'augmentation de la juste valeur de l'instrument peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Actifs financiers

Un actif financier (ou, si applicable, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- Les droits de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ;
- Le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais assume une obligation contractuelle de remettre sans délai les flux de trésorerie à un tiers en raison d'un transfert des droits à percevoir les flux ("pass-through") ; ou
- Le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et soit, a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier; soit, n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier mais n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de l'actif financier, il continue à comptabiliser l'actif financier transféré à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré, est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal que l'entité pourra être tenue de rembourser.

Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés et instruments de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

Tous les gains et pertes provenant des variations de juste valeur de dérivés qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés directement en résultat. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions. Cependant les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisés comme des instruments spéculatifs et leurs variations de juste valeur sont alors comptabilisées directement au niveau du résultat.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap, par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires. La juste valeur des contrats de change à terme est leur prix coté sur le marché à la date de clôture, déterminé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, les couvertures sont qualifiées :

- Soit de couvertures de juste valeur lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé, ou d'un engagement ferme (excepté pour le risque de change) ;
- Soit de couvertures de flux de trésorerie lorsqu'elles couvrent l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui est attribuable soit à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé, soit à une transaction future hautement probable ou au risque de change sur un engagement ferme ;
- Soit de couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger.

Au commencement d'une relation de couverture, le Groupe désigne de manière formelle et documente la relation de couverture à laquelle le Groupe souhaite appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture. La documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, de l'élément ou de la transaction couvert, de la nature du risque couvert ainsi que de la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture à compenser l'exposition aux variations de juste valeur de l'élément couvert ou des flux de trésorerie attribuables au risque couvert. Le Groupe s'attend à ce que la couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie. La couverture est évaluée de façon continue afin de démontrer qu'elle a effectivement été hautement efficace durant tous les exercices couverts par les états financiers pour lesquels elle a été désignée. Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couvertures de juste valeur

Les variations de juste valeur d'un dérivé qualifié de couverture de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert ajustent la valeur comptable de l'élément couvert et sont aussi comptabilisées en résultat.

Pour les couvertures de juste valeur d'un instrument financier évalué au coût amorti, les ajustements de la valeur comptable sont amortis au compte de résultat sur la période résiduelle jusqu'à l'échéance. Tout ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert pour lequel la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée, est amorti en résultat.

L'amortissement peut démarrer dès qu'un ajustement existe et doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté des variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert.

Si l'élément couvert est décomptabilisé, la part non amortie des ajustements de valeur comptable est immédiatement enregistrée en résultat.

Lorsqu'un engagement ferme non comptabilisé est désigné comme un élément couvert, la variation cumulée ultérieure de la juste valeur de l'engagement ferme attribuable au risque couvert est comptabilisée comme un actif ou un passif, le profit ou la perte correspondant étant comptabilisé en résultat. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont également comptabilisées en résultat. Pour le Groupe, les couvertures de juste valeur concernent principalement des couvertures de change à terme d'actifs ou passifs comptabilisés.

Couvertures de flux de trésorerie

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Les montants comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont inclus dans le résultat de la période au cours de laquelle la transaction couverte affecte le résultat, comme par exemple lorsqu'un produit financier couvert ou une charge financière couverte est comptabilisé(e) ou lorsqu'une vente prévue a lieu. Quand l'élément couvert est le coût d'un actif non financier ou d'un passif non financier, les montants comptabilisés directement en capitaux propres associés sont exclus des capitaux propres et intégrés au coût initial de l'actif ou du passif non financier.

Si le Groupe s'attend à ce que la transaction prévue ou l'engagement ne se réalisent pas, les montants préalablement comptabilisés directement en autres éléments du résultat global sont enregistrés en résultat. Si l'instrument de couverture arrive à maturité, est vendu, résilié ou exercé sans remplacement ou renouvellement, ou si sa désignation comme instrument de couverture est révoquée, les montants précédemment comptabilisés en capitaux propres y sont maintenus jusqu'à la réalisation de la transaction prévue ou de l'engagement ferme.

Pour le Groupe, les couvertures de flux de trésorerie concernent principalement les couvertures de change à terme de transactions hautement probables, ainsi que la couverture des flux d'intérêts à taux variables de certains emprunts par des swaps prêteurs taux fixe.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger, y compris la couverture d'un élément monétaire comptabilisé comme faisant partie de l'investissement net, sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie.

Le profit ou la perte correspondant à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en autres éléments du résultat global, alors que la partie inefficace est comptabilisée en résultat.

Lors de la sortie de l'activité à l'étranger la valeur cumulée des profits ou des pertes qui a été comptabilisée directement en autres éléments du résultat global est comptabilisée en résultat.

Le Groupe n'a pas mis en place de telles relations de couverture.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au plus faible du prix de revient, déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, et de la valeur nette de réalisation. Des dépréciations de stocks sont constituées en fonction d'une analyse régulière par la société de la valeur nette de réalisation des actifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les placements très liquides, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu, soumis à un risque négligeable de changement de valeur et ayant une échéance de moins de trois mois lors de leur acquisition.

Capital

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère qui sont détenues par la société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres. Le Groupe dispose d'actions d'autocontrôle pour 6,6 millions d'euros au 31 décembre 2016 (0,7 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Dettes financières

Emprunts portant intérêts

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables, à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les dettes sont décomptabilisées, ainsi qu'au travers du mécanisme du coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les passifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des passifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des passifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat.

Les passifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont conclus en vue d'être rachetés à court terme. Les dérivés, y compris les dérivés incorporés comptabilisés de façon séparée, entrent aussi dans cette catégorie, à l'exception des dérivés de couverture dûment désignés et efficaces. Les profits ou pertes sur des passifs financiers à des fins de transaction sont enregistrés en résultat.

Provisions courantes

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressource non représentative d'avantages économiques futurs sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

Avantages au personnel

Retraite et engagements assimilés

Le Groupe doit faire face à certains engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite des salariés en activité, selon les modalités d'ancienneté et de catégories professionnelles fixées par les conventions collectives des Travaux Publics, de la Métallurgie et du Bâtiment.

La méthode actuarielle retenue pour l'estimation des engagements afférents aux régimes d'Indemnités de Fin de Carrière est la méthode des unités de crédit projetées. Appliquée séparément à chaque salarié, cette méthode permet de répartir la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

La provision figurant au bilan est évaluée selon les composantes suivantes :

- L'ancienneté à la date du calcul ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite : le taux de progression retenu au 31 décembre 2016 est de 2% par an (identique au 31 décembre 2015) ;
- Les conditions de départ en retraite : l'hypothèse retenue est un départ volontaire, un taux de charges sociales patronales est applicable en conséquence (taux retenu égal à 48% au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015) ;
- Les droits tels que définis par les conventions collectives ;
- Le taux d'actualisation : il correspond au taux, à la date du calcul, des obligations notées AA+ pour des maturités supérieures à 10 ans. Le taux retenu au 31 décembre 2016 est de 1,40 % (2,00 % au 31 décembre 2015) ;
- La probabilité de payer la prestation, obtenue en associant la probabilité de survie à la probabilité de maintien du salarié dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite ;
- Un départ à la retraite dès lors que le salarié bénéficie d'une retraite à taux plein.

Les écarts actuariels sont reconnus dès leur survenance en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres.

En 2016, l'écart actuariel de -1,8 millions d'euros est consécutif à la diminution de 0,6 point du taux actualisation qui s'établit à 1,4% conformément à l'évolution des indices de référence.

Les engagements en matière d'indemnité de départ à la retraite ne sont pas couverts par des actifs dédiés.

Le Groupe n'a pas souscrit d'engagements pour pensions ou compléments de retraite.

Lors des exercices précédents, des modifications portant sur des conventions collectives ont eu pour conséquence de plafonner les droits de certains salariés aux indemnités de départ à la retraite.

Autres avantages au personnel

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au DIF qui, depuis cette date a cessé d'exister.

Cet avantage du personnel suit les règles d'évaluation et de comptabilisation de la norme IAS 19. L'estimation de l'engagement du Groupe au 31 décembre 2016 indique qu'aucune provision n'est nécessaire (identique au 31 décembre 2015).

Prestations de services

Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le pourcentage d'avancement est déterminé par le coût des travaux et dépenses réalisés, y compris frais financiers nets rattachés aux projets, rapporté au coût total estimé du contrat. Le chiffre d'affaires et les coûts correspondants sont révisés périodiquement et les éventuels ajustements sont pris en compte pour déterminer les éléments de calcul de la méthode de l'avancement des travaux. La créance partielle sur travaux non facturés ainsi déterminée nette des acomptes émis est portée à l'actif du bilan en factures à établir au poste clients et comptes rattachés. Les contrats pour lesquels les acomptes émis excèdent la créance partielle sur travaux non facturés sont maintenus pour le solde au passif du bilan en produits constatés d'avance.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due.

Dans le cas où le niveau de la marge d'un contrat bénéficiaire ne peut être estimé de façon fiable, les produits sont comptabilisés dans la limite des coûts encourus et recouvrables.

La perte anticipée sur les contrats déficitaires est constatée au compte de résultat dès qu'elle est identifiée.

À la clôture des comptes, le Groupe procède à un certain nombre d'estimations pour déterminer le niveau de ses encours. Les deux principaux éléments ayant un impact significatif sur la valorisation des encours sont le pourcentage d'avancement des travaux et l'estimation du taux de marge attendu à la fin des contrats. La Direction suit sur une base régulière l'évolution de ses marges sur contrats.

Contrats de location

Lorsque les actifs sont financés dans le cadre d'un contrat de location financement ou selon d'autres modalités contractuelles qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, la valeur de marché du bien loué est immobilisée et amortie sur la durée d'utilité. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les charges d'intérêts sur emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif, les produits d'intérêts sur placements et les produits provenant des autres dividendes.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location-financement est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Impôts sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en autres éléments du résultat global classés en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilancielle du report variable, pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ;
- Les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions d'auto détention.

3. Ventilation du chiffre d'affaires

La ventilation du chiffre d'affaires par région géographique est la suivante :

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
France	800 577	738 765
Étranger	127 204	144 286
Chiffre d'affaires	927 781	883 051

4. Charges de personnel

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Charges salariales	(222 488)	(215 784)
Charges sociales	(116 304)	(115 801)
Charges de personnel	(338 792)	(331 585)

Effectifs	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Cadres et professions supérieurs	1 680	1 686
Employés, techniciens et agents de maîtrise	3 512	3 344
Ouvriers	2 982	3 300
Total	8 174	8 330
dont France	6 054	6 120

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est présenté en déduction des charges sociales.

5. Autres produits (charges) opérationnels, nets

€000		31 déc. 2016	31 déc. 2015
Plus values (moins values) sur cession d'immobilisations		9 964	765
Quote part sur opérations faites en commun	Note 20	-	171
Produits (charges) de change opérationnels, nets		83	265
Autres		(45)	(136)
Autres produits nets (charges nettes) opérationnels		10 002	1 064

En 2016, le Groupe a cédé des actifs immobiliers, il en résulte une plus-value de 9,5 millions d'euros.

Parmi les opérations mentionnées ci-dessus certains actifs immobiliers ont été cédés dans le cadre d'opérations de cession-bail ou « Sales and lease-back » opérationnel qui se caractérisent par une vente suivie d'une reprise en location opérationnelle.

6. Résultat financier net

€000		31 déc. 2016	31 déc. 2015
Autres produits de participation		119	-
Revenus des autres créances et Valeurs Mobilières de Placement		471	689
Reprises des dépréciations des titres et créances		40	13
Produits nets sur cessions de Valeurs Mobilières de Placement		-	1
Ecart nets de change sur éléments financiers		194	134
Plus value sur cession d'actifs financiers		774	-
Autres produits financiers		32	85
Produits financiers		1 631	922
Coût de l'endettement financier brut		(2 647)	(3 697)
Dotations des dépréciations des titres et créances		(1 210)	(55)
Autres charges financières		(776)	(507)
Charges financières		(4 633)	(4 259)
Résultat financier net		(3 001)	(3 337)

7. Impôts sur le résultat

Les éléments composant la charge d'impôt sont les suivants :

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Impôts exigibles	(2 904)	(2 623)
Impôts différés	1 451	3 132
Total	(1 453)	510

Les éléments composant la charge d'impôt différé sont les suivants :

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Reconnaissance à l'avancement des résultats sur contrats en cours	(201)	1 843
Indemnités de départ en retraite	188	122
Immobilisations corporelles (crédit-bail, amortissements)	2 046	742
Immobilisations financières	(1)	-
Ecart de conversion	377	(519)
Autres retraitements de consolidation (dépréciations, provisions)	(90)	(16)
Déficits fiscaux reportables	(1 984)	1 040
Autres différences temporelles statutaires	1 115	(80)
(Charge) produit d'impôt différé	1 451	3 132

Le tableau ci-après présente le rapprochement entre la charge d'impôt figurant au compte de résultat et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux de droit commun applicable en France :

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Résultat avant impôt et quote part des sociétés mises en équivalence	8 356	4 415
Charge au taux d'impôt en vigueur 33,33%	(2 785)	(1 472)
Contributions additionnelles	(48)	5
Crédits d'impôt (dont CICE) et retenue à la source	3 364	3 413
Différence de taux d'imposition	37	904
Pertes fiscales non reconnues	(1 295)	(1 663)
Ajustement de l'impôt des périodes précédentes	(684)	(66)
Effet des différences permanentes	(41)	(611)
Charge (produit) d'impôt au taux réel	(1 453)	510
Taux d'imposition effectif	17,4%	-11,6%

Le taux d'imposition effectif est calculé sur la base du résultat net de l'ensemble consolidé.
Les éléments composant les impôts différés actifs et passifs sont les suivants :

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Contrats en cours	(10 348)	(10 139)
Indemnités de départ à la retraite	9 172	8 368
Immobilisations corporelles (crédit-bail, amortissements)	(3 211)	(5 415)
Immobilisations financières	(99)	(105)
Autres retraitements (dépréciations, provisions)	(2 850)	(2 899)
Déficits fiscaux reportables	4 911	5 876
Autres différences temporelles statutaires	1 785	1 094
Passifs nets d'impôts différés	(640)	(3 220)
<i>soit après compensation par entité</i>		
Impôts différés actifs	6 434	6 312
Impôts différés passifs	(7 074)	(9 532)
Passifs nets d'impôts différés	(640)	(3 220)

Régime d'intégration fiscale

Le régime d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble, dont seule la société mère intégrante reste redevable. Le périmètre fiscal est décrit en note 21.

8. Immobilisations corporelles

€000	31 déc. 2016		
	Brut	Dépréc. amort.	Net
Terrains	4 723	(506)	4 218
Constructions	43 713	(17 809)	25 905
Installations techniques matériels et outillages	28 118	(22 710)	5 408
Autres immobilisations corporelles et en cours	63 306	(51 980)	11 326
Immobilisations corporelles	139 861	(93 005)	46 856
<i>dont immobilisations en location financement</i>	<i>1 360</i>	<i>(167)</i>	<i>1 193</i>

Les variations des soldes s'analysent de la façon suivante :

€000	Brut	dépréc./amort.	Net
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2014	176 077	(100 038)	76 039
Acquisitions	6 591	-	6 591
Cessions et mises au rebut	(11 866)	7 065	(4 801)
Mouvements de périmètre	23	(2)	21
Dotations aux amortissements	-	(11 115)	(11 115)
Effet des variations de change	(591)	311	(280)
Autres, dont reclassements	(67)	205	138
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2015	170 167	(103 573)	66 593
Acquisitions	5 649	-	5 649
Cessions et mises au rebut	(33 348)	17 723	(15 625)
Mouvements de périmètre	154	(139)	15
Dotations aux amortissements	-	(9 896)	(9 896)
Effet des variations de change	314	(179)	135
Autres, dont reclassements	(3 076)	3 060	(16)
Immobilisations corporelles au 31 décembre 2016	139 861	(93 005)	46 856

9. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées des coûts de développement du système d'information et de gestion (ERP) et de logiciels.

€000	Brut	déprec./amort.	Net
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2014	20 658	(10 178)	10 480
Acquisitions	2 306	-	2 306
Cessions et mises au rebut	(2 716)	2 560	(156)
Dotations aux amortissements	1	(2 074)	(2 073)
Effet des variations de change	(267)	60	(207)
Effet des variations de périmètre	-	(1)	(1)
Autres, dont reclassements incorporelles	(2)	(166)	(169)
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2015	19 979	(9 799)	10 180
Acquisitions	1 639	-	1 639
Cessions et mises au rebut	-	-	-
Dotations aux amortissements	-	(2 447)	(2 447)
Effet des variations de change	270	(122)	148
Effet des variations de périmètre	17	(13)	4
Autres, dont reclassements	3	(3)	-
Immobilisations incorporelles au 31 décembre 2016	21 908	(12 385)	9 524

10. Regroupement d'entreprises et évolution du périmètre

- Création et entrée en périmètre des sociétés Imsat USA (Etats-Unis), Snef Côte d'Ivoire et Snef Sénégal détenues à 100%.
- Création et entrée en périmètre de la société Snef Monaco détenue à 70%.
- Acquisition de 60% des parts et entrée en périmètre de la société Iso Ingénierie (France).
- Suite à la décision de l'associé unique de Piolino, le 18 juillet 2016, dissolution de la société Piolino avec transmission universelle de patrimoine à la société Snef.
- Changement de dénomination sociale de la société Snef Engenharia (Brésil) en Snef Sistemas e Integracoes Eletromecanicos.
- Rachat de minoritaires Imsat portant le pourcentage de détention de 82,83% à 97,12%.
- Rachat de minoritaires Energy Power portant le pourcentage de détention de 89,41% à 99,99%.

11. Goodwill

La variation des Goodwill s'analyse de la façon suivante :

€000	Goodwill
Au 31 décembre 2014, valeur comptable	34 750
Ecart de conversion	(3 405)
Au 31 décembre 2015, valeur comptable	31 345
Entrées en périmètre	123
Ecart de conversion	2 614
Au 31 décembre 2016, valeur comptable	34 083

Décomposition des goodwill par UGT

L'affectation des goodwill par UGT est la suivante :

€000	31 déc. 2015	Acquisition	Ecart de conversion	31 déc. 2016
UGT Brésil	10 180	-	2 639	12 819
UGT Roumanie	7 882	-	(25)	7 858
UGT Génie Climatique	6 560	-	-	6 560
UGT Cameroun	2 103	-	-	2 103
Autres	4 620	123	-	4 743
				-
Total Goodwill net	31 345	123	2 614	34 083

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées par le Groupe en fonction de ses indicateurs de suivi interne et de la manière dont il tire profit de l'activité.

Tests de valeur sur goodwill et dépréciation

Conformément à la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », les goodwill font l'objet de tests de perte de valeur à minima lors de chaque clôture annuelle ou dès la survenance d'un indice de perte de valeur.

Les valeurs recouvrables des UGT sont déterminées sur la base d'un calcul de valeur d'utilité à partir de l'actualisation, des flux prévisionnels opérationnels de trésorerie. Les projections de flux opérationnels de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des budgets et des plans d'affaires du management et validés par la Direction extrapolés, le cas échéant, en appliquant jusqu'à un horizon compris entre 3 et 5 ans, un taux de croissance généralement déterminé en fonction de l'appréciation par la Direction des perspectives de l'UGT concernée. Au-delà de cet horizon, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini du flux de trésorerie de la dernière année.

Les tests de perte de valeur menés sur les UGT au 31 décembre 2016 n'ont pas conduit à constater de perte de valeur sur l'exercice (identique au cours de l'exercice 2015).

En outre, une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme (évolution défavorable de 50 points de base) a été menée individuellement pour chaque UGT significative, et ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

12. Autres actifs financiers non courants

€ 000	31 déc. 2016	31 déc 2015
Titres de participation non consolidés	1 216	1 183
Actifs disponibles à la vente	1 216	1 183
Dépôts et cautionnements	1 660	1 326
Prêts aux salariés	132	137
Autres actifs financiers	1 792	1 463
Total des autres actifs financiers non courants	3 008	2 646

Les titres de participation non consolidés sont classés dans la catégorie "actifs disponibles à la vente". En l'absence de marché actif ou de technique de valorisation fiable et pertinente, ces titres ont été maintenus au bilan à leur coût historique.

Les prêts aux salariés ne portent pas intérêt. Ils ont une échéance moyenne de 12 mois et n'ont fait l'objet d'aucune actualisation, compte tenu de leur échéance et du caractère non significatif d'une éventuelle actualisation.

Les dépôts et cautionnements sont essentiellement composés de dépôts de garantie sur des contrats de locations immobilières. De même que pour les prêts aux salariés, l'absence d'actualisation de ce poste n'a pas d'impact significatif.

13. Stocks

€ 000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Stocks bruts	5 699	5 276
Dépréciation des stocks	(385)	(14)
Stocks nets	5 314	5 261

14. Créances clients et autres créances

€ 000	31 déc. 2016	31 déc 2015
Créances clients	225 181	208 803
Factures à établir	157 533	172 275
Créances fiscales et sociales	22 663	21 524
Autres avoirs à recevoir	4 356	4 896
Créances de compte courant sur entreprises liées	5 797	5 375
Avances et acomptes versés	1 835	1 757
Charges constatées d'avance	836	682
Créances sur cessions d'immobilisations	27	98
Divers	5 963	8 321
Créances clients et autres créances	424 192	423 732
Dépréciation	(7 719)	(6 647)
Créances clients et autres créances nettes	416 473	417 084

Les créances clients ne portent pas intérêt et sont en général payables aux conditions légales. La société Snef dispose d'un contrat d'affacturage (cf Note 22).

Les mouvements de dépréciation des créances se détaillent comme suit :

€ 000	Dépréciation
Au 31 décembre 2015	(6 647)
Dotations de l'année	(2 175)
Reprises utilisées (pertes sur créances irrécouvrables)	1 011
Reprises sans objet	424
Ecarts de change	(318)
Mouvements de périmètre	(14)
Au 31 décembre 2016	(7 719)

L'analyse comparative des échéances porte sur plus de 85% des créances clients hors intragroupes et non dépréciées. L'analyse est résumée ci-après :

	Total	Non échues	Echues				
			< 30 jours	30 - 60 jours	61 - 90 jours	91 - 180 jours	> 180 jours
31 déc. 2016	100%	75,3%	10,0%	2,4%	2,3%	2,9%	7,2%
31 déc. 2015	100%	76,1%	10,8%	3,2%	1,3%	2,7%	5,9%

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ 000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Disponibilités	83 870	65 961
Trésorerie et équivalents de trésorerie	83 870	65 961
Concours bancaires	(3 102)	(7 793)
Trésorerie nette en fin d'exercice	80 768	58 168

La valeur comptable des disponibilités, rémunérés à des taux variables indexés sur les taux des dépôts à vue bancaires, est représentative de leur juste valeur.

Au 31 décembre 2016, le Groupe disposait de 71,9 millions d'euros de lignes de crédit disponibles à court terme non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites (65,6 millions d'euros au 31 décembre 2015).

16. Capital et Réserves

€ 000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Capital	10 000	10 000
Réserve légale	1 000	1 000
Titres d'autocontrôle	(6 568)	(672)
Réserves consolidées, dont Report à nouveau	92 142	94 839
Sous-total Primes et Réserves (part du Groupe)	86 574	95 167
Gains / (pertes) sur les couvertures de flux de trésorerie	(374)	(359)
Ecart de conversion cumulés	(14 753)	(18 206)
Résultat (part du Groupe)	6 519	4 438
Total des capitaux propres (part du Groupe)	87 966	91 040

Au 31 décembre 2016, le capital social est composé de 1 485 662 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 6,73 euros (identique au 31 décembre 2015).

Affectation du résultat

Le 27 juin 2016, l'Assemblée Générale de la Société SNEF a décidé d'une distribution de dividendes de 2,9 millions d'euros ; par affectation du résultat de 2015 pour 2,8 millions et prélèvement sur le report à nouveau pour 0,1 million d'euros.

Gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie

La rubrique Gains et pertes sur les couvertures de flux de trésorerie enregistre la part du gain ou de la perte sur un instrument de couverture dans une relation de couverture de flux de trésorerie considérée comme efficace. La perte latente nette constatée en autres éléments du résultat global sur les couvertures de flux de trésorerie s'élève à 0,4 million d'euros au 31 décembre 2016 (perte latente de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2015).

Ecart de conversion

Le poste Ecart de conversion cumulés est utilisé pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers et des investissements nets dans les filiales étrangères.

Actions d'autocontrôle

La Société SNEF a acheté au cours de l'exercice pour 5,9 millions d'euros d'actions propres. Ces actions propres sont inscrites en déduction des capitaux propres du Groupe.

17. Dettes financières et concours bancaires

€000	Devise Dettes	Capital restant dû	
		31 déc. 2016	31 déc. 2015
Emprunts bancaires	EUR	69 117	82 288
Autres emprunts	BRL	-	361
Autres dettes financières	EUR	540	1 120
Divers	EUR	25	18
Emprunts et autres dettes financières		69 681	83 787
Locations avec option d'achat		731	874
Participation des Salariés		62	61
Total des dettes financières		70 474	84 722
Concours bancaires		3 102	7 793

Le détail des garanties et sûretés réelles données est fourni en note 20 Engagements. La maturité des dettes financières est présentée en note 22.

18. Avantages du personnel et provisions courantes

La provision pour avantages du personnel est constituée des indemnités de départ en retraite.

€000	Litiges	Avantages du personnel	Autres risques	Total
Au 31 décembre 2014	13 253	29 970	2 949	46 172
Dotations de l'exercice	4 773	1 581	6 308	12 662
Reprises utilisées	(4 492)	(1 226)	(1 099)	(6 818)
Reprises sans utilisation	(767)	-	(1 050)	(1 817)
Ecart de change	(1 041)	-	(72)	(1 114)
Ecart actuariel	-	(6 023)	-	(6 023)
Autres mouvements et reclassements	(1)	-	(99)	(100)
Au 31 décembre 2015	11 724	24 303	6 937	42 965
dont provisions courantes	2 012	-	6 937	18 662
Dotations de l'exercice	3 131	651	10 475	14 257
Reprises utilisées	(4 184)	(103)	(2 206)	(6 492)
Reprises sans utilisation	(1 369)	-	(349)	(1 718)
Ecart de change	714	-	44	758
Ecart actuariel	-	1 788	-	1 788
Autres mouvements et reclassements	21	-	1 187	1 208
Au 31 décembre 2016	10 038	26 638	16 089	52 765
dont provisions courantes	10 038	-	16 089	26 127

19. Dettes fournisseurs et autres dettes

€ 000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Fournisseurs	148 436	132 700
Fournisseurs d'immobilisations	1 144	3 204
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 878	2 769
Dettes fiscales et sociales	129 083	143 047
Dettes en compte courant sur entreprises associées	357	213
Produits constatés d'avance	97 068	86 407
Divers	5 150	2 344
Dettes fournisseurs et autres dettes	384 116	370 684
Dont fournisseurs et autres dettes courantes	380 895	369 231
Dont autres dettes non courantes	3 221	1 453

Les dettes fournisseurs ne portent pas intérêt et sont payables aux conditions légales.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas intérêt et sont en principe payables mensuellement ou trimestriellement.

Les produits constatés d'avance représentent le montant des contrats pour lesquels les factures émises excèdent la créance partielle sur travaux non facturés. Ce poste ne porte pas intérêt.

Les autres postes créditeurs ne portent pas intérêt et ont une échéance moyenne inférieure à douze mois.

20. Engagements

Cautions données sur marchés :

Les cautions données sur marchés s'élèvent à 176,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 (176,8 millions d'euros au 31 décembre 2015).

Garanties bancaires :

Certains emprunts bancaires font l'objet de clauses « pari passu ». La garantie « pari passu » associée à ces emprunts constitue un engagement par lequel l'emprunteur s'engage à compter de la date de signature du contrat à ne consentir aucune sûreté, garantie ou charge à un tiers sur une immobilisation, au sens du plan comptable, sans en faire bénéficier le prêteur pari passu au même rang. Toutefois la présente clause ne s'appliquera pas aux garanties ou sûretés que consentirait l'emprunteur en couverture du financement de l'acquisition d'une immobilisation dès lors qu'elles porteraient exclusivement sur l'actif en question et garantiraient uniquement le financement de cet actif.

Les covenants bancaires applicables au Groupe sont respectés au 31 décembre 2016 (identique au 31 décembre 2015).

Locations simples

Les engagements relatifs aux contrats de location simple en France s'élèvent à 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2016, dont 32,9 millions d'euros au titre de contrats immobiliers et 3,5 millions d'euros au titre de contrats de véhicules.

L'analyse des échéances des obligations contractuelles se présente comme suit :

€000	<1 an	1 - 2 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	> 5 ans	Total
Locations immobilières	5 078	4 464	4 182	4 028	15 132	32 884
Locations véhicules	1 111	1 003	854	478	15	3 460
Total au 31 décembre 2016	6 188	5 468	5 036	4 505	15 147	36 344

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de SNEF et les entités énumérées dans le tableau suivant :

Entité	Monnaie Fonctionnelle	Taux de détention	Intégration fiscale	Méthode de consolidation
Amica (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Ciel (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Firac (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Gentiletti (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
SNEF Clim (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Scheffer (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
SEEL (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
SNEF Electro-Mécanique (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Sobec (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Rousseau (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Watt Network (France)	EUR	55,00	Non	Intégration globale
Alphaclim (France)	EUR	100,00	Oui	Intégration globale
Iso Ingénierie (France)	EUR	60,00	Non	Intégration globale
SNEF Monaco (Monaco)	EUR	70,00	Non	Intégration globale
SNEF Ireland (Irlande)	EUR	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Slovensko (Slovaquie)	EUR	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Electronica (Portugal)	EUR	100,00	Non	Intégration globale
CAO (France)	EUR	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Gabon (Gabon)	FCFA	100,00	Non	Intégration globale
Omnium (Cameroun)	FCFA	99,98	Non	Intégration globale
SNEF Algérie (Algérie)	DZD	100,00	Non	Intégration globale
Mapicer (Maroc)	MAD	100,00	Non	Intégration globale
IMSAT (Roumanie)	RON	97,12	Non	Intégration globale
IMSAT USA (Etats-Unis)	USD	97,12	Non	Intégration globale
SNEF Ukraine (Ukraine)	UAH	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Polska (Pologne)	PLN	100,00	Non	Intégration globale
Energ Power (Brésil)	BRL	99,99	Non	Intégration globale
SNEF Sistemas (Brésil)	BRL	99,99	Non	Intégration globale
SNEF GmBh (Allemagne)	EUR	100,00	Non	Intégration globale
SNEF USA (Etats-Unis)	USD	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Congo (Congo)	FCFA	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Sénégal (Sénégal)	FCFA	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Côte d'Ivoire (Côte d'Ivoire)	FCFA	100,00	Non	Intégration globale
SNEF Nigéria (Nigéria)	NGN	40,00	Non	Mise en équivalence

Parties liées

Le tableau suivant fournit le montant des transactions qui ont été conclues avec les parties liées pour l'exercice :

€000	Ventes aux parties liées	Achats auprès des parties liées	Créances sur parties liées	Dettes envers les parties liées	Quote part de résultats avec parties liées
GIE SFL	632	-	185	-	-
GIE Oder	-	302	-	-	-
Sous-total	632	302	185	-	-
SEP EPR Flamanville	4 352	-	5 442	-	671
SNEF NIGERIA (Mise en équivalence)	-	-	-	-	(116)
Total	4 984	302	5 627	-	556

Le GIE Oder met à disposition du Groupe des moyens de transport aérien.

La Société en Participation EPR Flamanville a été mise en place dans le cadre d'un projet de construction d'une centrale nucléaire de nouvelle génération.

La Société en Participation Pierre Paul Riquet a été mise en place dans le cadre d'un projet de construction d'un établissement de santé.

21. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement et de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient des actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts à court terme qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

La politique constante du Groupe est de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de contrepartie. Le Conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Liquidités et financement

Le Groupe finance l'ensemble de ses investissements mobiliers et immobiliers d'une part, et ses opérations de croissance externe, d'autre part, par autofinancement ou emprunt moyen terme.

Le Besoin en Fonds de Roulement est financé par découvert bancaire ou par affacturage.

La société SNEF dispose d'un contrat d'affacturage, par lequel des balances de comptes clients sont cédées par subrogation conventionnelle sans recours contre les risques de défaillance du débiteur. L'analyse des risques et avantages telle que définie par IAS 39 conduit le Groupe à décomptabiliser les créances cédées. La société SNEF reste mandataire de la facturation et du recouvrement des créances cédées mais n'en conserve pas le contrôle.

Le Groupe a cédé en 2016 sa créance de Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi au titre de l'exercice 2016 ainsi que le reliquat du Crédit d'impôt définitif de 2015 sans recours à titre d'escompte.

Outre ses lignes de financement moyen terme détaillées en note 17, le Groupe dispose d'une capacité de financement complémentaire de 68,8 millions d'euros répartie principalement sur un pool bancaire.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs financiers du Groupe.

€000	<1 an	1 - 2 ans	3 - 4 ans	4 - 5 ans	> 5 ans	Total
Locations avec option d'achat	143	146	150	154	280	874
Emprunts bancaires	33 217	25 543	13 416	7 306	2 806	82 288
Autres emprunts	1 138	361	-	-	-	1 499
Découverts bancaires	7 793	-	-	-	-	7 793
Participation des salariés	-	21	40	-	-	61
Fournisseurs	135 904	-	-	-	-	135 904
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 769	-	-	-	-	2 769
Dettes fiscales et sociales	143 047	-	-	-	-	143 047
Comptes courants sur entreprises associées	213	-	-	-	-	213
Produits constatés d'avance	86 407	-	-	-	-	86 407
Divers	2 344	-	-	-	-	2 344
Total au 31 décembre 2015	412 976	26 071	13 606	7 460	3 086	463 200
Locations avec option d'achat	146	150	154	158	122	731
Emprunts bancaires	29 945	17 816	11 702	7 168	2 486	69 117
Autres emprunts	520	45	-	-	-	565
Découverts bancaires	3 102	-	-	-	-	3 102
Participation des salariés	-	21	41	-	-	62
Fournisseurs	149 580	-	-	-	-	149 580
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 878	-	-	-	-	2 878
Dettes fiscales et sociales	129 083	-	-	-	-	129 083
Comptes courants sur entreprises associées	357	-	-	-	-	357
Produits constatés d'avance	97 068	-	-	-	-	97 068
Divers	3 209	1 941	-	-	-	5 150
Total au 31 décembre 2016	415 888	19 973	11 897	7 326	2 607	457 692

Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français.

Le Groupe gère son capital en utilisant un ratio, égal à l'endettement net divisé par les capitaux propres. Le Groupe inclut dans l'endettement net les locations avec option d'achat, les prêts et emprunts portant intérêts, la participation des salariés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les capitaux propres sont le reflet des capitaux propres apparaissant au bilan.

€000	31 déc. 2016	31 déc. 2015
Dettes financières à long et moyen terme y compris la part à moins d'un an	70 474	84 722
Trésorerie nette & équivalents de trésorerie	(80 768)	(58 168)
Endettement net (Trésorerie nette)	(10 294)	26 554
Capitaux propres	88 741	92 284
Ratio Endettement net / Capitaux propres	-11,6%	28,8%

Risque de change

Compte tenu de son développement à l'international, le Groupe est exposé à un risque de change transactionnel. Cette exposition naît en effet des ventes ou des achats effectués par les entités opérationnelles dans une devise différente de leur monnaie fonctionnelle. Environ 8% des achats du Groupe sont libellés dans une devise différente de celle de la société contractante. Les ventes dans le même cas, moins de 1% du volume d'affaires. Au cours de l'exercice 2016, comme à la clôture au 31 décembre 2016, le Groupe est essentiellement exposé au risque de change sur le dollar.

La politique du Groupe est de garantir la marge commerciale des affaires, aussi chaque exposition significative fait systématiquement l'objet d'une couverture.

Pour cela, le service Financier met en place des couvertures du risque de change pour les engagements fermes, sur la base des déclarations, par les opérationnels, des transactions futures en devises :

- Soit, en ayant recours à des contrats de change à terme;
- Soit, en procédant à des achats ou ventes de devises au comptant.

Un contrôle est réalisé a posteriori par le service Financier, afin de s'assurer que l'ensemble des flux en devises réalisés ont bien été l'objet d'une couverture.

Lorsqu'il existe un décalage important entre l'arrivée à échéance des opérations de couverture et les flux liés aux opérations couvertes, et conformément à la réglementation comptable applicable, la relation de couverture est rompue et les instruments financiers dérivés sont dès lors comptabilisés comme des instruments de transaction.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a couvert près de la totalité de ses achats et ventes en devises étrangères pour lesquels un engagement ferme existait à la clôture. Voir détail en note 23 sur les contrats de couverture de change.

Risque de taux d'intérêts

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt de marché est liée à l'endettement à moyen terme du Groupe.

La politique du Groupe consiste à gérer sa charge d'intérêt en utilisant une combinaison d'emprunts à taux fixe et à taux variable. La politique du Groupe est qu'au moins 2/3 de sa dette soit à taux fixe, après couverture.

Dans cet objectif, le Groupe met en place des swaps de taux d'intérêt par lesquels il échange des taux variables contre des taux fixes pour toutes les échéances des emprunts concernés. A la souscription de ces swaps, les sous-jacents trouvent systématiquement leur existence dans les comptes de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a consulté ses partenaires financiers et a mis en place des swaps de taux d'intérêts permettant de relever le volume à taux fixe de sa dette, et de respecter sa politique de couverture.

Au 31 décembre 2016, environ 91% de la dette du Groupe est à taux fixe, après couverture.

Les intérêts sur instruments financiers à taux variables sont réévalués à intervalles réguliers inférieurs à un an. Les intérêts sur des instruments financiers à taux fixes sont fixes jusqu'à l'échéance de l'instrument.

La sensibilité du résultat avant impôts du Groupe à une variation de 100 points de base des taux d'intérêt concernant les emprunts à taux variables, serait de 56 milliers d'euros sur un an.

Par ailleurs, dans le cadre de son exploitation, le Groupe utilise des lignes de facilités bancaires à court terme ; la sensibilité relative à une variation de 100 points de base appliquée sur les éléments connus à la clôture aurait un impact négatif de 31 milliers d'euros au résultat de l'exercice.

22. Instruments financiers

Justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe.

Les valeurs de marché ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des valeurs mobilières et assimilées à de la trésorerie. Les justes valeurs des dérivés et des emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants. Compte tenu de leurs échéances proches, la juste valeur des autres actifs et passifs financiers, calculée en utilisant les taux d'intérêt du marché, ne présente pas d'écart significatif avec leur valeur comptable. Sur l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente, non cotés, se reporter en Note 12.

Ventilation des actifs et passifs financiers par catégories d'instruments

€000	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instrum. dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 792	1 792	-	-	1 792	-	-
Créances clients et autres créances	416 473	416 473	-	-	416 473	-	-
Trésorerie	83 870	83 870	83 870	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	1 216	1 216	-	1 216	-	-	-
Actif au 31 décembre 2016	503 351	503 351	83 870	1 216	418 265	-	-
Dettes financières à long et moyen terme	70 474	70 474	-	-	-	70 474	-
Concours bancaires	3 102	3 102	-	-	-	3 102	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	384 116	384 116	-	-	-	384 116	-
Passifs financiers dérivés	373	373	-	-	-	-	373
Passif au 31 décembre 2016	458 065	458 065	-	-	-	457 692	373

€000	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instrum. dérivés
Autres actifs financiers non courants	1 463	1 463	-	-	1 463	-	-
Créances clients et autres créances	417 084	417 084	-	-	417 084	-	-
Actifs financiers dérivés	122	-	-	-	-	-	122
Trésorerie	65 961	65 961	65 961	-	-	-	-
Equivalents de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	1 183	1 183	-	1 183	-	-	-
Actif au 31 décembre 2015	485 813	485 691	65 961	1 183	418 547	-	122
Dettes financières à long et moyen terr	84 722	84 722	-	-	-	84 722	-
Concours bancaires	7 793	7 793	-	-	-	7 793	-
Dettes fournisseurs et autres dettes	370 684	370 684	-	-	-	370 684	-
Passifs financiers dérivés	479	479	-	-	-	-	479
Passif au 31 décembre 2015	463 678	463 678	-	-	-	463 199	479

Instruments financiers dérivés

Le tableau ci-après présente la ventilation de la juste valeur des instruments financiers dérivés à la date de clôture :

€000	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments dérivés de couverture de change	-	-	122	-
Instruments dérivés de couverture de taux	-	(373)	-	(479)
Total	-	(373)	122	(479)

Couvertures

Couvertures de flux de trésorerie – Change

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait des contrats à terme destinés à couvrir des achats futurs en USD, pour lesquels le Groupe a des engagements fermes. Les contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir le risque de change pour les engagements fermes.

€000	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme				
Juste Valeur	-	101	122	-

Couvertures de flux de trésorerie - Taux

Au 31 décembre 2016, le Groupe détenait dix-neuf swaps destinés à couvrir les flux d'intérêts des emprunts à taux variable, soit 63 millions de notionnels nets. Les swaps de taux sont utilisés pour couvrir le risque de taux des emprunts.

€000	31 déc. 2016		31 déc. 2015	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Swaps de taux d'intérêts				
Juste Valeur	-	(373)	-	(479)

Les conditions des swaps ont été négociées pour coïncider avec les conditions des emprunts couverts.

Les couvertures de flux de trésorerie relatives aux emprunts, ont été évaluées comme hautement efficaces et au 31 décembre 2016. Au titre de ces contrats, une perte latente nette de 373 milliers d'euros a été comptabilisée en autres éléments du résultat global.

Couverture de juste valeur - Change

Au 31 décembre 2016, le Groupe ne détient pas de contrat de change à terme pour couvrir l'exposition aux variations de la juste valeur des achats et ventes.



SIÈGE SOCIAL
87 avenue des Aygalades - 13015 Marseille
Tél +33 4 91 61 58 00 / Fax +33 4 91 61 58 13
www.snef.fr